

Challes 14 septembre 1962

Marianne chérie – tu as raison de penser à la constitution et à toi-même.

Pour la constitution, je suis aussi très embarrassé. Un certain nombre de choses me semblent évidentes :

- 1- Il n'est pas possible – et n'est pas souhaitable de revenir au régime de la IV^e république – Nous l'avons bien connu – on peut le mettre en équation :
« Des hommes élus pour une durée fixe (les députés étant élus pour 4 ans) et qui peuvent défaire des gouvernements dans cette même période et les refont avec eux-mêmes, le font-. = instabilité »
- 2- Le but que toute modification à la constitution actuelle doit poursuivre est de donner à la France une forme de constitution qui assure la création d'un gouvernement [qu'ils prendraient les devants] et qui ait de la stabilité – de l'autorité et de la responsabilité.
Or il me semble que ce qui nous sera proposé – autant qu'on le sache – aboutit à la création d'un 'président de la France, genre Roi' –
 - Il est désigné par le peuple
 - Il désigne le 1^{er} ministre
 - Il le renvoie. Il a le droit de dissolution
 - Etc

Il a la stabilité, l'autorité, mais pas la responsabilité qui ne pourrait s'exprimer que par son départ – ou par une contrepartie importante à son autorité – qui serait assuré par un Parlement reconnu puissant – ce qui n'est pas le cas.

- 3- Je crois bien d'élire au suffrage universel 'le président de la France' – mais dans ce cas il faudrait qu'il soit vraiment le président comme aux Etats-Unis.

Mais tout ceci n'est pas le cas telles que les choses se présentent.

Nous avons une constitution qui n'est pas appliquée = le gouvernement devrait avoir la responsabilité. En réalité il est l'exécutant du Président de la République qui seul décide – choisit etc – sans responsabilité sauf le suffrage universel tous les 7 ans.

En fait la constitution devrait être un ensemble de règles dont l'application par tous, comme aux USA – en UK – aboutit à la création d'une autorité quelle qu'elle soit.

Ce n'est pas le cas.

Dans le présent elle aboutit à la création du président de la République genre Roi qu'il soit élu au suffrage universel, ou selon la forme actuelle du 2^e degré. Mais elle aboutit aussi à des élections d'un parlement. Et elle définit des responsabilités du gouvernement qu'il n'assume pas, mais qui sont exercés par le président.

En fait c'est un très mauvais système qui ne fonctionnerait que si de Gaulle s'était efforcé d'en assurer l'ajustement à l'expérience. Mais pour cela, il aurait fallu qu'il veuille créer une institution.

De tout cela il me semble ressortir qu'on nous demande de voter sur une question qui n'est pas celle sur laquelle nous devrions être consultés.

En effet quelque soit la solution 'oui' ou 'non' à l'élection au suffrage universel du président de la République que le résultat est mauvais et une fois de plus la France n'aura pas d'institution stable – ayant de l'autorité et responsable.

Il me semble que les motifs qui font agir de Gaulle et les Parlementaires sont les suivants :

- De Gaulle les yeux fixés sur l'histoire telle qu'elle sera racontée plus tard, ne peut pas disparaître de la scène politique sans avoir manifesté qu'il s'intéressera à 'la suite' et qu'il a fait le nécessaire pour donner à la France un système institutionnel qui devrait permettre d'assurer l'avenir. C'est là sa raison principale – pour l'histoire plus tard – alors que peut-il proposer ? Seulement perfection qui corresponde à ce qu'il est – et en outre à sa théorie générale du référendum – alors il propose l'élection au suffrage universel du président de la République qu'il est – avec les pouvoirs qu'il a – 'aux Français de France un autre de Gaulle' Souviens toi de sa réponse à des maires, de Lorient, je crois, qu'il y a des mois lui posant cette question – Est-ce que le système fonctionnera ? 'Trouvez un autre de Gaulle' – et voilà
- Pour les parlementaires, il ne faut pas oublier qu'ils sont pour la plupart hypnotisés par le souvenir de la IV^e République – dans ce système, comme je te l'indiquais plus haut chacun avait sa chance – les prix et les prix d'excellence étaient distribués à tour de rôle. En outre ils sont 'l'intérêt établi' 'the nested interest'. Ils voudraient y revenir or la Ve République actuelle avec son président élu, à la Pinay aboutirait à la suite de l'élection en avant certainement à revenir au système de la IV^e République. Alors on n'a qu'à attendre sans changement et le jour venu où de Gaulle ayant disparu, alors on revient facilement au système d'antan, par les hauts.
- Si au contraire l'élection au suffrage universel du président de la République est adoptée, alors se trouve introduit sur la scène un acteur nouveau. 'Les électeurs français en bloc' que feront-ils ? nul ne le sait. Ils ne l'ont jamais fait. Ils peuvent peut-être élire un président qui veuille exercer ces droits. C'est un élément de changement – peut-être bon, peut-être mauvais. En tout cas le statu quo de la IV^e auquel on reviendrait par la constitution actuelle se trouverait bouleversé.
- Donc on est contre

Tu me dirais, dans tout cela où est la préoccupation d'avoir une constitution assurant l'autorité, la stabilité, et la responsabilité du président ?

Tandis que d'un côté de Gaulle – on ne croit pas aux institutions – et de l'autre côté les parlementaires, on n'en veut pas !

La vraie question a disparue. Mais la question si elle est mal posée, ne dépend pas pour sa réponse de ceux qui la posent. Alors ?

Je ne fais pas d'illusion : la force politique de de Gaulle, la confusion actuelle, l'habileté des parlementaires ne permettent pas d'apporter une bonne solution à ce problème avec lequel la France vit sans l'avoir résolu, depuis longtemps.

Est-ce que les institutions européennes graduellement permettraient de le résoudre ? Je ne sais pas.

- En tout cas si de Gaulle se préoccupait vraiment de faire créer des institutions comme en UK et aux USA alors il proposerait autre chose et présentation (?) d'ensemble.
- Si les parlementaires avaient la préoccupation de changer l'état des choses au lieu de revenir au passé, alors ils feraient une proposition car ils le peuvent

Autre chose de très troublant :

Le système de la constitution actuelle auquel on ajoute l'élection au suffrage universel – c'est exactement la constitution de Weimar.

Alors tu me dirais quoi faire pour répondre à la question posée ? Je ne sais pas encore. Je veux entendre de Gaulle. Je veux réfléchir et puis on pourra en parler tous ensemble.

J'ai beaucoup réfléchi à tes autres questions : ton travail Julien (?)

Je veux t'en écrire tranquillement dans les prochains jours. Surtout ne te tracasse pas. Sois heureuse et embrasse Maman très fort et aussi Gérard pour moi.

Kiss kiss

Le photographe Dujardin – très gentil – est venu avant-hier.